



**ETE
2023**

BULLETIN D'INFORMATIONS MUNICIPALES

Chères Sermangeaises, chers Sermangeais,

En cette période estivale, nous vous proposons un bulletin municipal plus allégé. Une période propice à la détente, aux activités en plein air en famille ou entre amis, un départ vers une destination ensoleillée... Avec le beau temps, les activités de plein air se multiplient et nous profitons tous de nos jardins et du soleil, et souhaitons tous le faire dans le calme et la quiétude de notre si belle commune. Le monde change et devient de plus en plus « fou » et individuel. Dans ce contexte de changement, il est primordial de respecter encore plus son voisin et les règles d'une vie en communauté. Merci donc de respecter les heures de tonte, de tenir vos chiens en laisse sur la voie publique, de bien fermer vos portails afin qu'ils ne s'échappent pas et de ne pas les laisser aboyer sans raison toute la journée. Malgré de nombreux rappels à l'ordre, certains habitants ne veulent pas comprendre et des procès verbaux ont été dressés dernièrement à ce sujet....

Conformément au budget prévisionnel de la commune, nous validons un certain nombre d'investissements de voirie pour le confort de tous.

Un plateau surélevé afin de réduire la vitesse sera construit Rte d'Orchamps dans les deux sens. L'entreprise Eurovia remporte le marché pour un montant de 8 961.75 € H.T. Nous devrions bénéficier d'une subvention de 25% dans le cadre des amendes de police.

Dans le cadre du plan inondation, nous validons, comme initialement prévu et annoncé, une bordure basse Rte de Saligney afin de canaliser le ruissellement sur la route. En ce qui concerne l'ensemble des travaux de retenue d'eau sur la commune, le dossier traîne et c'est complètement indépendant de notre volonté. Côté municipalité, tout est prêt et validé par les services de l'Etat, mais nous ne sommes toujours pas propriétaires des zones concernées par les aménagements, il manque des documents de la part des propriétaires vendeurs et le Notaire ne semble pas trop pressé non plus..... Sachez que nous poussons fortement pour finaliser ces actes notariés le plus vite possible.

Il est également primordial de garder des canalisations propres et libres de tout obstacle solide afin de favoriser au maximum les écoulements souterrains. Lors de la dernière campagne de nettoyage des avaloirs par la SARP, nous avons constaté une très forte dégradation du réseau due à une présence très élevée de petits cailloux et graviers. Un second passage a dû être programmé en urgence car le nettoyage des 80 avaloirs n'a pas pu être réalisé en un seul passage. Le coût pour la commune a sensiblement augmenté.

Merci aux habitants possédant des allées en gravillons d'être très vigilants afin de pas les retrouver dans la rue et, par écoulement naturel, dans le réseau souterrain.



Sermangement vôtre

Michel Benessiano

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09 JUIN 2023

Ordre du jour :

- 1 – Approbation du procès-verbal de la séance du 02/05/2023
- 2 – Elections du délégué et des suppléants en vue de l'élection sénatoriale du 24 septembre 2023
- 3 – Questions diverses

Présents : BENESSIANO Michel - BERNARD Christiane - BUCHWALTER Denis - COULON Patrick - CURIE Sophie - GIRARDOT Jean-Pierre - PARISOT Alexandra - ROBERT Stéphane - VUILLEMENOT Claude - VUILLEMENOT Patrice. Excusée : DE PAOLI Sabrina. M. Stéphane Robert a été nommé secrétaire.

1 - Approbation du procès-verbal de la séance du 02/05/2023:

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le procès-verbal de la séance du 02/05/2023.

2 – Elections du délégué et des suppléants en vue de l'élection sénatoriale du 24 septembre 2023:

Monsieur le Maire indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du Conseil Municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin, Mme BERNARD Christiane et M. VUILLEMENOT Claude, et des deux membres présents les plus jeunes, Mme CURIE Sophie et Mme PARISOT Alexandra. La présidence du bureau est assurée par ses soins.

Élection du délégué :

Les candidatures enregistrées : BENESSIANO Michel. M. le président rappelle l'objet de la séance qui est l'élection du délégué en vue des élections sénatoriales. Après enregistrement du ou des candidatures, il est procédé au vote. Après dépouillement, les résultats sont les suivants : - nombre de bulletins : 10 - bulletins blancs ou nuls : 0 - suffrages exprimés : 10 - majorité absolue : 6 A obtenu : - M. BENESSIANO Michel : 10 voix M. BENESSIANO Michel, ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé élu en qualité de délégué pour les élections sénatoriales.

Élection des suppléants :

Les candidatures enregistrées : GIRARDOT Jean-Pierre – VUILLEMENOT Claude – VUILLEMENOT Patrice M. le président rappelle l'objet de la séance qui est l'élection de trois suppléants en vue des élections sénatoriales. Après enregistrement du ou des candidatures, il est procédé au vote. Après dépouillement, les résultats sont les suivants : - nombre de bulletins : 10 - bulletins blancs ou nuls : 0 - suffrages exprimés : 10 - majorité absolue : 6 Ont obtenu : - M. VUILLEMENOT Claude : 10 voix - M. VUILLEMENOT Patrice : 9 voix - M. GIRARDOT Jean-Pierre : 8 voix M. VUILLEMENOT Claude, M. VUILLEMENOT Patrice et M. GIRARDOT Jean-Pierre, ayant obtenu la majorité absolue, sont proclamés élus en qualité de suppléants pour les élections sénatoriales.

3 - Questions diverses:

Point à date sur les décisions prises, Le Maire relate les décisions prises et actions menées, à savoir :

- Problèmes récurrents des chiens : le Maire explique que plusieurs chiens divaguent fréquemment dans le village pouvant engendrer accidents et/ou dommages. Le propriétaire en a été avisé de nombreuses fois et la gendarmerie avertie. La dernière divagation a entraîné un procès-verbal dressé par la gendarmerie et adressé au propriétaire. Dernièrement, une habitante du village a été mordue par un chien sur le territoire communal. Une plainte a été déposée en gendarmerie et le propriétaire du chien mordeur a été contraint de suivre une procédure particulière (visite chez le vétérinaire, évaluation comportementale du chien...).

- Achat motopompe : le Maire indique qu'une motopompe sera achetée prochainement afin de remplir la cuve destinée à l'arrosage municipale. Prix = 700 € TTC

Il reste encore quelques places, n'hésitez pas à vous inscrire en Mairie au plus vite!



Atelier informatique gratuit



*Tablettes
Ordinateur*



**MAIRIE
SERMANGE**
Maison commune



Septembre 2023
les jeudis - 14h /16h

Fondation



Inscriptions :
Association Saint-Vit Informatique
03 81 87 59 78